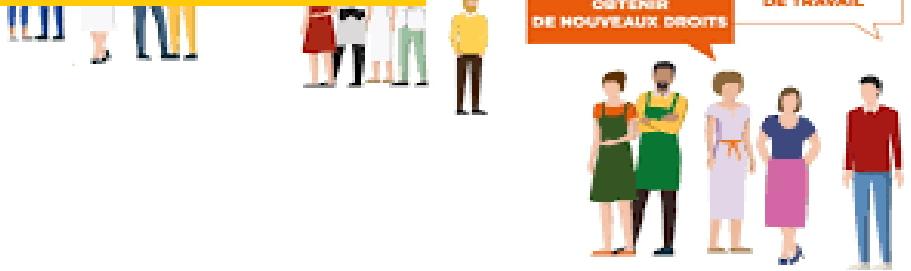




**CRÉDIT AGRICOLE  
ANJOU MAINE**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# INFOS

15/04/22



## MIEUX COMPRENDRE MA REMUNERATION

Au Crédit Agricole, ma rémunération comporte une part fixe, une part variable et une part aléatoire. La convention collective du Crédit Agricole définit tous ces éléments de la rémunération.



**POUR UN SYSTÈME DE  
RÉMUNÉRATION  
TRANSPARENT**



## NEGO NATIONALE ANNUELLE SALAIRE

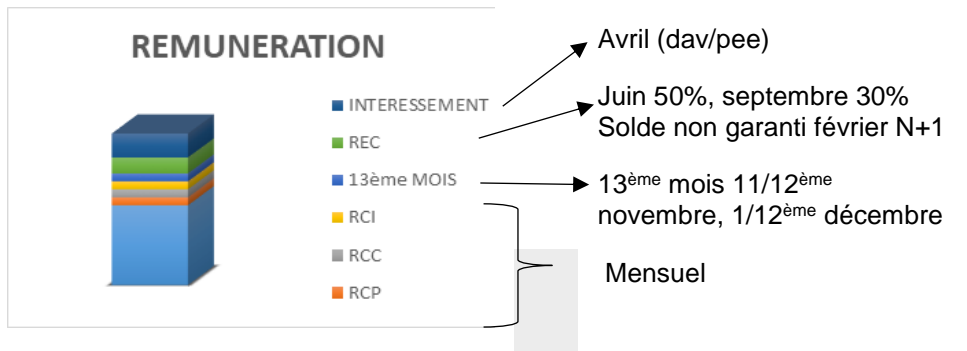
Les négociateurs nationaux (3 organisations syndicales représentatives dont la CFDT) négocient l'augmentation de la rémunération conventionnelle et ses composantes normalement en tenant compte du pouvoir d'achat des salariés.

**RCE : rémunération de classification d'emploi**, c'est le salaire lié à la classification de l'emploi exercé.

**RCP : rémunération de classification Personnelle** liée à des expertises supplémentaires reconnues et mises en œuvre au service des performances de l'équipe.

**RCC : rémunération conventionnelle complémentaire** dont le supplément familial

### Périodicité des versements





## Bulletin de salaire

Mars 2022

Période du 01/03/2022 au 31/03/2022

CA DE L'ANJOU ET DU MAINE

77 AVENUE OLIVIER MESSIAEN  
72000 LE MANS

Établissement CRAM 49

52 BO PIERRE DE COUBERTIN  
49000 ANGERS  
SIRET : 41499399800189  
APE : 8419Z

M

COMPT. COLL. : NAT.CAM HORJAN.1599+7		AFFECTATION : POSITION EMPLOI : POSITION PERSONNELLE : EMPLOI :		MATRICULE : N. ASA : TAUX PAYE : REFERENCE : 151.67 HEURES		
CLASSE :	NIVEAU :	BRUT SOUMS	Quantité	Valeur unitaire	Montant	Part employeur
<b>Éléments de revenu brut</b>						
REMU CLASSIF						
REMU COMP INDIV.						
REMU CONV COMPLEM.						
COMPENSATION REC.						
* BRUT SOUMS						
<b>Cotisations et contributions sociales</b>						
SANTÉ						
Sécurité sociale - Maladie Maternité Inaptitude-Décès						
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès						
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès						
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès						
Complémentaire Santé						
Complémentaire Santé CSE						
ACCIDENT DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES						
RETRAITE						
Sécurité Sociale plafonnée						
Sécurité Sociale plafonnée						
Sécurité Sociale déplafonnée						
Complémentaire Tranche 1						
Complémentaire Tranche 1						
Complémentaire Tranche 1						
Complémentaire Tranche 2						
Supplémentaire						
Supplémentaire						
FAMILLE						
ASSURANCE CHÔMAGE						
Chômage						
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR						
CSG déductible de l'impôt sur le revenu						
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu						
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS						
Total versé par l'employeur						
<b>Autres éléments de paie</b>						
Quantité						
Valeur unitaire						
Montant						
Part employeur						

## 2022 : ACCORD UNILATERAL, la négociation nationale avec les organisations syndicales ayant échoué.

Sur mon bulletin de salaire accessible via PEOPLE DOC

Je retrouve des éléments importants sur mon emploi : classe, niveau, fonction repère et des éléments de la rémunération

J'ai le détail de ma rémunération personnelle, de l'ensemble des cotisations et contributions dont la mutuelle et la prévoyance

Je retrouve l'ensemble des informations sur :

Commeo RH (rémunération, accords...)

People Ask pour des questions de rémunération congés, remboursement transport...

La convention collective du Crédit Agricole sur [creditagricole.info](http://creditagricole.info)

Je peux aussi demander de l'aide à CEASAR !

RCI, REC, Intéressement et 13<sup>ème</sup> mois sont négociés localement, d'où l'importance du choix de vos négociateurs !

**RCI : rémunération de compétences individuelles** dans son emploi ou précédemment occupé.

L'enveloppe RCI et sa répartition est renégociée localement entre la Direction et les syndicats. **SIGNEE en 2022 pour 3 ans par la CFDT**, le montant de l'enveloppe est important donc un bon nombre de bénéficiaires, la répartition est également représentative de la population de l'entreprise.

**REC : rémunération extra conventionnelle** : Un montant est défini suivant les emplois. En Anjou Maine, elle est garantie à hauteur de 80% minimum, le reste est fonction de l'atteinte des objectifs et peut aller jusqu'à 120%. Elle est renégociée tous les 3 ans. **C'est une part variable de rémunération. NEGOCIATION LOCALE EN COURS**

**Intéressement : rémunération aléatoire qui ne contribue pas au financement de la retraite.** Son montant n'est pas imposable s'il est placé dans le Plan d'épargne Entreprise. La formule de calcul déterminant le montant et sa répartition sont fixés par accord Anjou Maine **SIGNE en 2022 pour 3 ans par 2 syndicats dont la CFDT**

13<sup>ème</sup> Mois : Possibilité de le prendre en congé. Il fait l'objet d'un accord local **SIGNE en 2020 par la CFDT.**



site [cfdtanjoumaine.com](http://cfdtanjoumaine.com)